



...-2016-11-22-...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 16 NOVEMBRE 2016**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**
Présents : 28
Excusés avec procuration : /
Absents : 14
Votants : 28

Secrétaire de la séance : M. SAUVETRE Pierre

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, BLOT, PINEAU et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, BAPTISTE, MEUNIER, FERJOU, Mme BABIN, MM. MORICEAU Cl, PETIT, BOULORD, Mmes GRANGER, RIVEAULT, MM. NERBUSSON, CHARRE et Mme ROUX.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD S, ROCHARD Ch, BIGOT, Mmes RENAULT, GELEE, MM. MILLE, BREMAND, DUHEM, COLLOT, JOLY, RAMBAULT, HOUTEKINS, BOUTET et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

I – PÔLE DIRECTION GENERALE

3) – Ressources Financières (RF) :

BC.2016-11-22-RF01 – Loyer de la boulangerie de Pierrefitte.

BC.2016-11-22-RF02 – Aménagement de terrains familiaux à Saint-Varent – Demandes de subventions auprès de l'État et de la CAF.

BC.2016-11-22-RF03 – Pacte Financier et Fiscal – Attribution d'un fonds de concours aux communes de Saint-Varent, Pas-de-Jeu, Argenton l'Eglise, Oiron, Louzy, Glénay, Taizé, Sainte-Gemme, Mauzé-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Coulonges-Thouarsais, Tourtenay et Sainte-Radegonde.

BC.2016-11-22-RF04 – Centre d'Accueil et d'Orientation – Demande de subvention auprès de l'État.

II – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-11-22-AC01 – CRI – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

BC.2016-11-22-AC02 – CRI – Convention avec la chorale « Croq'Notes » de Saint Jean de Thouars.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

4) – Déchets Ménagers (DM) :

BC.2016-11-22-DM01 – Charte d'engagement Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

V – PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE (DI)

BC.2016-11-22-DI01 – Engagement de la Communauté de Communes du Thouarsais dans le dispositif compte CO2.

BC.2016-11-22-RF01 – RESSOURCES FINANCIÈRES – LOYER DE LA BOULANGERIE DE PIERREFITTE.

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 19 avril 2016 approuvant la convention de mise à disposition à titre précaire et provisoire de la Boulangerie de Pierrefitte pour un loyer mensuel de 480,25 € HT à la société DEPLANNE Dominique,

Considérant que le loyer révisé conformément à la convention s'élève à 483,22 € HT,

Considérant que la société DEPLANNE n'a pas souhaité signer la convention mais accepte de payer les loyers ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser la facturation du loyer de la boulangerie de Pierrefitte sans signature de convention pour un montant de 483,22 € HT par mois à la société DEPLANNE.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES – AMENAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX A SAINT-VARENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DE LA CAF.

Considérant que la Communauté de Communes du Thouarsais a prévu d'aménager deux terrains familiaux à Saint-Varent permettant d'accueillir 12 caravanes ;

Considérant que ce projet peut prétendre à des subventions de l'Etat et de la CAF ;

Vu le plan de financement de l'opération établi de la façon suivante :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
VRD	67 860,00	État	101 688,27
BLOCS MODULAIRES	54 470,00	CAF	7 000,00
Réseaux	7 500,00	Autofinancement	36 580,68
Maîtrise d'œuvre	8 438,95		
Architecte pour PA	7 000,00		
TOTAL	145 268,95	TOTAL	145 268,95

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 101 688,27 € et de la CAF à hauteur de 7 000 € pour l'aménagement de deux terrains familiaux à Saint-Varent ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE SAINT-VARENT, PAS-DE-JEU, ARGENTON L'EGLISE, OIRON, LOUZY, GLENAY, TAIZE, SAINTE-GEMME, MAUZE-THOUARSAIS, LUCHE-THOUARSAIS, COULONGES-THOUARSAIS, TOURTENAY, SAINTE-RADEGONDE.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2016 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Saint-Varent, Pas-de-Jeu, Argenton l'Eglise, Oiron, Louzy, Glénay, Taizé, Sainte-Gemme, Mauzé-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Coulonges-Thouarsais, Tourtenay et Sainte-Radegonde ;

Considérant que le reliquat du fonds de concours pour l'année 2016 pour les communes de Oiron, Taizé, Coulonges-Thouarsais et Sainte-Radegonde pourra être reporté sur l'année 2017 sous réserve de maintien du dispositif ;

Considérant que les fonds de concours 2014 et 2015 ont été attribués à la commune de Glénay pour la même opération ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présentée ci-dessous :

Commune	SAINT VARENT	PAS-DE-JEU	ARGENTON L'EGLISE	OIRON	LOUZY	GLENAY
Projet	Aménagement point de vue sur le bas de la rue Novithéria Changement cloche de l'église Pose clôture et de portails aux écoles Création réseaux eaux pluviales Travaux d'amélioration énergétique au Complexe sportif	Rénovation toiture du logement communal	Création skate parc Rénovation toiture de l'école	Eclairage public Lotissement Bel Air	Travaux d'aménagement du village de Parsols	Travaux de restauration des cloches de l'église
Montant HT éligible de l'opération	65 441,63	10 705,70	45 815,80	22 709,54	136 031,48	205 954,72
Participation communale avant fonds de concours	65 441,63	10 705,70	45 815,80	15 391,26	136 031,48	81 361,45
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	29 530,41	4 984,53	19 497,96	10 960,35	15 480,93	6 745,18
Reliquat 2015						
Montant du fonds de concours 2016 attribué pour le projet	29 530,41	4 984,53	19 497,96	7 695,63	15 480,93	6 745,18
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet						7 790,59
Montant du fonds de concours 2014 attribué pour le projet						8 819,78
Reliquat à reporter sur 2017				3 272,72		
Taux de participation de la CCT/cout éligible de l'opération	45,14%	46,56%	43,56%	33,89%	11,39%	8,17%

Commune	TAIZE	SAINTE GEMME	MAUZE-THOUARSAIS	LUCHE-THOUARSAIS	COULONGES -THOUARSAIS	TOURTENAY	SAINTE RADEGONDE
Projet	Rénovation groupe scolaire	Construction local des associations	Réhabilitation combles châteaueu du Bois Baudron	Installation toilettes sèches sur sentier de randonnée Couverture restaurant	Installation toilettes sèches sur sentier de randonnée Couverture restaurant	Travaux parking	Rénovation et mise en service de la station essence
Montant HT éligible de l'opération	12 530,42	41 612,50	126 787,50	15 787,16	2 753,13	5 480,00	73 515,74
Participation communale avant fonds de concours	5 224,47	41 612,50	126 787,50	15 787,16	2 753,13	5 480,00	33 515,74
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	9 136,33	4 651,44	26 005,22	5 995,71	5 436,59	1 558,41	22 614,78
Reliquat 2015	130,88						
Montant du fonds de concours 2016 attribué pour le projet	2 473,35	4 651,44	26 005,22	5 995,71	1 376,57	1 558,41	16 757,87
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet							
Montant du fonds de concours 2014 attribué pour le projet							
Reliquat à reporter sur 2017	6 662,98				4 060,02		5 856,91
Taux de participation de la CCT/cout éligible de l'opération	20,85%	11,18%	20,51%	37,98%	50,00%	28,44%	22,79%

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Saint-Varent, Pas-de-Jeu, Argenton l'Eglise, Oiron, Louzy, Glénay, Taizé, Sainte-Gemme, Mauzé-Thouarsais, Luché-Thouarsais, Coulonges-Thouarsais, Tourtenay et Sainte-Radegonde pour l'année 2016, telle que précisée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-RF04 - RESSOURCES FINANCIERES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT.

Considérant que la Communauté de Communes du Thouarsais a répondu favorablement à la mise en place d'un Centre d'Accueil et d'Orientation pour les migrants sur le site des Adillons à Luché-Thouarsais à la demande de l'Etat;

Considérant que ce Centre d'Accueil et d'Orientation peut accueillir jusqu'à 16 migrants ;

Considérant que l'Etat peut aider à la prise en charge des dépenses relatives à l'hébergement, l'accompagnement social, l'alimentation..., jusqu'à 30 € par jour et par migrant.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 86 880 € pour la mise en place d'un Centre d'Accueil et d'Orientation à Luché-Thouarsais du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017 ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires et notamment à signer la convention avec l'État.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-AC01 – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.

Code nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre du réengagement de l'État envers les conservatoires et au regard du développement des actions relevant des musiques actuelles au sein du conservatoire Tyndo, la Communauté de Communes du Thouarsais sollicite l'octroi d'une subvention de 10 000,00 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté ci-dessous. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Charges artistiques, Hébergements, restauration, déplacements	28 722,63 €	Conseil départemental	1 000,00 €
Actions pédagogiques - Heures régisseurs (accompagnement des pratiques, enregistrements, préparation matériels, sonorisation)	3 600,00 € (180h)	DRAC	10 000,00 €
Référent musiques actuelles enseignant	1 250,00 € (50 h)		
Coordination secrétariat	1 200,00 € (20h)	Recettes billetterie	1 500,00 €
Sacem	800,00 €	Autofinancement	23 072,63 €
TOTAL	35 572,63 €	TOTAL	35 572,63 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le budget prévisionnel et la demande de subvention,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer ce document ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-AC02 – PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI – CONVENTION AVEC LA CHORALE « CROQ'NOTES » DE SAINT JEAN DE THOUARS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre du soutien aux pratiques amateurs du Territoire, il est proposé une convention entre l'association « chorale Croq'Notes » de Saint-Jean de Thouars, présidée par Monsieur Jean-Marie Haye et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique et de danse.

Cette convention a pour objet de répondre à la demande de l'association afin que le professeur de chant du CRI, Madame Gisèle Guillaume, intervienne auprès du chœur, pour perfectionner la technique vocale des membres du chœur.

Ces interventions (7 séances) auront lieu le vendredi de 20 h 00 à 21 h 15 suivant le planning ci-dessous :

- 18 novembre 2016
- 16 décembre 2016
- 13 janvier 2017
- 17 février 2017
- 14 avril 2017
- 12 mai 2017
- 09 juin 2017

Madame Guillaume sera rétribuée en heures complémentaires par la collectivité. Ces prestations seront refacturées au coût réel à l'association « Croq' Notes », soit un tarif horaire de 30,82 € (trente euros et quatre vingt deux centimes).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la démarche ci-dessus ainsi que la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22-DM01 – DECHETS MENAGERS – CHARTE D'ENGAGEMENT ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE.

Conscients des enjeux économiques et environnementaux liés à la gestion des déchets, le Département des Deux-Sèvres, le SMITED et les collectivités en charge de la collecte ont engagé depuis plus de 10 ans une démarche de réduction à la source des déchets. Ils ont ainsi travaillé collectivement au programme Idéal 79 et plus récemment ont été lauréats de l'appel à projets « Zéro déchet, zéro gaspillage » lancé en décembre 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les objectifs sur la période 2014-2017 sont les suivants :

- une réduction de 7 % des ordures ménagères assimilées (collecte au porte à porte) par habitant ;
- une réduction de 10 % des déchets ménagers assimilés (ordures ménagères + déchetteries) par habitant ;
- la pérennisation des partenariats existants et la mobilisation des acteurs du territoire : collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

L'année 2015 a permis de définir le rôle des porteurs et partenaires, pour que chacun puisse s'inscrire dans cette démarche d'économie circulaire à travers une charte d'engagement « Zéro déchet, zéro gaspillage en Deux-Sèvres ». Ce document en annexe qui comprend les fiches d'engagement du Département, de la collectivité et des partenaires a été validé en Comité de Pilotage ZDZG, le 8 juin 2016.

Les engagements du Département portent sur son rôle d'animation départementale (coordination du projet ZDZG, organisation des rencontres entre territoires, soutien technique). Chaque collectivité signataire s'engage quant à elle sur l'animation territoriale, de son programme de prévention à destination notamment du grand public et des acteurs économiques.

Cette charte a également vocation à être signée par les partenaires engagés avec la collectivité sur la prévention des déchets, afin que leurs actions soient valorisées dans le cadre du ZDZG et leur permettent ainsi d'utiliser le logo officiel du programme.

A noter que la Communauté de Communes du Thouarsais est également engagée dans un programme d'actions « Territoire économe en ressources » visant à des objectifs encore plus ambitieux que ceux du ZDZG.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider les engagements de la collectivité définis dans la charte d'engagement « Zéro déchet, zéro gaspillage en Deux-Sèvres » et de l'adopter.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-11-22- DI01 – PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS DANS LE DISPOSITIF COMPTE CO₂.

La société O2M a développé avec l'accord de l'ONU, gestionnaire des quotas de CO₂, le dispositif compte CO₂. Il permet de cumuler et valoriser le CO₂ qui n'est pas émis grâce aux actions sur le patrimoine bâti et les déplacements.

Ainsi, particuliers, entreprises et collectivités peuvent grâce à la plateforme web, www.compteepargneco2.com, cumuler le CO₂ évité par les changements de comportements (éco-gestes pour réduire les consommations des bâtiments, éco-mobilité, éco-conduite...) et les investissements (travaux de maîtrise de l'énergie, conversion énergie fossile/énergie renouvelable...). Ce CO₂ cumulé sur la plateforme peut être soit vendu, soit utilisé pour acheter des biens et services ou être offert. Ainsi, le Compte CO₂ constitue un outil d'incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en faisant du CO₂ une monnaie complémentaire.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Thouarsais s'engage au côté de la société O2M dans le développement du compte CO₂ sur le territoire en animant la mobilisation locale des acteurs autour de ce dispositif. Des entreprises locales sont également déjà associées à la démarche.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Thouarsais s'engage à deux niveaux :

1. Ouvrir un compte en son nom afin de cumuler le CO₂ évité grâce aux interventions sur les bâtiments communautaires et les déplacements des agents.
2. Proposer sur le site web du compte CO₂ des offres de services communautaires payables en CO₂ :
 - 50 entrées gratuites à des spectacles proposés par le Conservatoire de musique et de danse au tarif de 0 € + 120kg CO₂.
 - 100 remises de 10 € pour l'achat de 10 entrées ou d'un abonnement à l'une ou l'autre des activités proposées aux Bassins du Thouet en échange de 100 kg CO₂.

Les offres seront publiées en ligne. Les services concernés seront informés par mail de l'achat en CO₂ d'entrée bénéficiant de ces remises. Ils appliqueront les réductions sur les achats concernés. Lorsque le nombre d'offre définie précédemment sera atteint, l'annonce sera retiré du site internet. De nouvelles offres pourront être proposées suite à l'évaluation de cette première action. Elles donneront lieu à une nouvelle délibération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif Compte CO₂ en ouvrant un compte et en proposant les offres payables en CO₂ définies précédemment contre des remises en euros.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents nécessaires, à faire publier les offres payables en CO₂ sur le site web et permettre leur application en interne.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.